Warehouses Estates Belgium sa

"We are building opportunities"

Information réglementée – 27-03-2026

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **mardi 28 avril 2026 à 16h00** au siège de la Société à l'adresse suivante :
29 avenue Jean Mermoz à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2025**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2025**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2025**
4. **Approbation des comptes annuels statutaires de WEB SA clôturés au 31/12/2025 et affectation du résultat**
 Proposition de résolution :
 1. approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2025, en ce compris l'affectation du résultat ;
 2. en conséquence, distribuer un dividende total brut de 3,35 € par action.
 Ce dividende représente un rendement brut de **8,92%** par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 37,55 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur unique ;
 3. transférer aux réserves un montant de **3.399.582 €**.
5. **Approbation du Rapport de rémunération de WEB SA**
 Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2025, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.
6. **Décharge à l'Administrateur Unique de WEB SA pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025**
 Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
7. **Décharge au Commissaire de WEB SA pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025**
 Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
8. **Nomination du Commissaire**

 Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de nommer le Commissaire, DELOITTE Reviseurs d'entreprises SRL (numéro de membre IRE B00025), enregistré sous le numéro d'entreprise 0429.053.863, représenté par Monsieur Yves DEHOGNE (numéro de membre IRE A02045), agréé par la FSMA, pour un mandat d'une période de 3 ans couvrant les exercices clôturés au 31 décembre 2026, 2027 et 2028, moyennant une rémunération annuelle de 73.000 € HTVA, hors contribution à l'IRE, hors frais pour mise à disposition de la technologie et hors frais & débours. Les honoraires seront soumis chaque année à indexation.
9. **Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique de WEB SA pour l'exercice social 2026**
 Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.
10. **Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises**
 Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

I. Conditions d'admission

Conformément à l'Article 7:134, § 2 du Code des Sociétés et des Associations, les Actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'Assemblée Générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **14 avril 2026 à minuit** (heure belge)* (la Date d'enregistrement) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de voter à l'Assemblée Générale et ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **22 avril 2026** votre intention d'exercer votre droit de vote à l'Assemblée Générale.

A. Enregistrement

La procédure d'enregistrement se déroule comme suit :

- *les titulaires d'actions nominatives* : le nombre d'actions pour lequel ils peuvent voter étant repris dans le registre des actions nominatives de la Société, la notification reprise au point B devra préciser le nombre d'actions avec lequel ils souhaitent voter ;
- *les titulaires d'actions dématérialisées* : ils doivent demander une attestation à leur/un teneur de compte agréé certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la Date d'enregistrement et pour lequel l'Actionnaire a déclaré vouloir voter à l'Assemblée Générale.

Seules les personnes qui sont Actionnaires à la Date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale.

B. Confirmation de participation

En outre, les Actionnaires qui ont l'intention d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée Générale doivent en informer la Société au plus tard le **22 avril 2026*** comme suit :

- *pour les titulaires d'actions dématérialisées* : communiquer par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER, une attestation délivrée par leur intermédiaire financier ou teneur de compte agréé visée ci-avant ;
- *pour les titulaires d'actions nominatives* : notifier leur intention par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

II. Droit d'inscription de sujets à l'ordre du jour et de dépôt de proposition de décision[1]

Conformément à l'Article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, un ou plusieurs Actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Le ou les Actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le **06 avril 2026*** par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le **13 avril 2026**.*

III. Droit de poser des questions[1]

Conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations, les Actionnaires, ayant accompli les formalités d'admission à l'Assemblée Générale, ont le droit de poser des questions par écrit aux Administrateurs et/ou au Commissaire préalablement à l'Assemblée Générale.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'Assemblée Générale par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou, en cas d'impossibilité, par courrier ordinaire (écrit) au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **22 avril 2026* à 17 heures**.

IV. Approbation des propositions à l'ordre du jour

A l'exception des points de l'ordre du jour pour lesquels la Loi ou les Statuts de la Société exigent un quorum minimum et des majorités spéciales, les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quel que soit le nombre de titres représentés sans tenir compte des abstentions.

V. Procuration

Tout Actionnaire, qui s'est conformé à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-avant, peut se faire représenter par un mandataire en utilisant le formulaire établi par la Société.

[1] De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be).

*Merci de tenir compte des éventuels jours fériés et de fermeture des organismes financiers

Compte tenu de la situation sanitaire, la Société recommande vivement aux actionnaires d'éviter tout risque relatif à la propagation du Covid-19 et, dès lors, de ne pas assister en personne à l'Assemblée Générale. La Société invite par conséquent ses Actionnaires à désigner comme mandataire soit la Société soit un de ses représentants à savoir Caroline WAGNER (cwagner@w-e-b.be).

Ce formulaire signé doit parvenir à la Société au plus tard le **22 avril 2026 à 17 heures*** (heure belge) par courriel (cwagner@w-e-b.be), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable ou, en cas d'impossibilité, par courrier recommandé au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) ou sur simple demande auprès de Mme Caroline WAGNER ou par courriel : cwagner@w-e-b.be. Les Actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés à l'Assemblée Générale.

VI. Mise à disposition des documents

Tous les documents concernant l'Assemblée Générale que la Loi requiert de mettre à la disposition des Actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) à partir du **27 mars 2026** à partir de 17h45.
Tout Actionnaire a le droit d'obtenir sans frais une copie de ceux-ci en faisant la demande par courriel : (cwagner@w-e-b.be) ou par courrier ordinaire au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

VII.Adaptation de ces modalités

Ces modalités peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation et des mesures qui seront prises par le Gouvernement. Toute modification éventuelle sera indiquée sur le site internet de la Société.

Contact

Pour toute information complémentaire,
veuillez contacter Mme Caroline WAGNER
par téléphone : 071/259.294 ou courriel cwagner@w-e-b.be.